

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU
MAIRE

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Vu les articles L. 2212-1 et L. 2213-2 du C.G.C.T.
Vu le code de la voirie routière
Vu l'arrêté interministériel du 27 Avril 1999 relatif à la signalisation
Vu la demande du 23/08/2023 de fermeture à la circulation de la société CEGELEC pour des travaux situés à proximité du 380, Chemin des hauts de Béjure pour Mr Joël GIRAUD sur la VC n° 19.

ARRETE

Article 1^{er} : Dans le cadre des travaux ENEDIS, des travaux seront effectués par la société CEGELEC sur la VC 19 hors agglomération à proximité du 380, Chemin des hauts de Béjure pour Mr Joël GIRAUD, **du mercredi 30 Juin au mercredi 20 septembre 2023 inclus.**

Article 2 : Durant cette période, **cette partie de la VC n° 19 sera fermée à la circulation dans les deux sens de circulation pour les véhicules légers et les poids lourds.** Un itinéraire de déviation sera indiqué.
Seuls les riverains et les entreprises seront autorisés à emprunter cette voie.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- La Gendarmerie de St Symphorien de Lay.
- La société CEGELEC.

Fait à PRADINES, le 25 août 2023.
Le Maire,
Charles BRUN.

